



# VILLE DE NICE

## APPEL A PROJET SANTE/CULTURE DANS LES CRECHES MUNICIPALES DE LA VILLE DE NICE 2023-2024

### LE CONTEXTE GENERAL DE L'APPEL A PROJET

- [La Stratégie nationale pour la Santé Culturelle](#) pour promouvoir et pérenniser l'Education Artistique et Culturelle de l'enfant, et le plan d'action issu du rapport de Sophie MARINOPOULOS remis le 4 juin 2019 sur « l'éveil culturel et artistique de l'enfant de la naissance à 3 ans ». Les objectifs reposant sur l'alliance de la culture et de la santé ciblé dans ce rapport sont notamment :
  - Le rôle des lieux d'accueil de la petite enfance afin de « pallier les effets de la malnutrition culturelle » tant auprès des enfants, des parents et par le lien entre eux.
  - La nécessité de « distinguer la question de l'éveil à celle de la stimulation » celle-ci étant induite par une surabondance d'offre non accompagnée.
  - La formation des professionnels de la petite enfance afin d'accompagner la rencontre avec le monde culturel et artistique
- [Le rapport de la commission des 1000 jours](#) rendu en septembre 2020 est venu renforcer cette volonté de placer l'éveil culturel et artistique au cœur du développement de l'enfant et le consacre comme levier de santé publique.
- [L'appel à projet régional des 1000 premiers jours 2021 de la Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et de la solidarité \(DREETS\)](#)
- [Le plan Nice 100% Culture à l'Ecole](#), la Ville de Nice souhaite, dans le cadre de la convention qui la lie aux Ministères de l'Education nationale et de la Culture, offrir à tous les élèves des écoles primaires de la ville l'accès à la culture, à l'art et au patrimoine, dès le plus jeune âge et de façon permanente.

### PRESENTATION GENERALE DE L'APPEL A PROJET :

La Ville de Nice lance un appel à projet afin d'identifier toutes celles et ceux qui souhaitent s'investir dans des **projet de résidence de création ou d'atelier de pratique artistique en milieu d'accueil du jeune enfant** (crèche collectives ou familiales, haltes-garderies, haltes-jeux, lieux d'accueil Parent Enfant... etc.) de la commune de Nice.

Les candidatures seront examinées :

- D'une part sur la base du parcours professionnel culturel du candidat et de ses interventions antérieures en direction des jeunes enfants de 3 mois à 3 ans
- D'autre part, à partir d'un projet qui fera l'objet d'une finalisation avec les personnels des établissements d'accueil du jeune enfant : crèche, haltes-garderies et haltes-jeux, Service d'Accueil Familial et Lieux d'Accueil Parent Enfant

L'appel à projet se décline dans **4 champs culturels** :

- Eveil aux arts plastiques
- Eveil musical
- Eveil corporel
- Eveil aux spectacles vivants

Une sensibilisation des professionnels de la Petite Enfance et des parents est indispensable dans la réussite de ce projet.

## OBJECTIFS :

Les objectifs reposant sur l'alliance de la culture et de la santé sont :

- Le rôle des lieux d'accueil de la petite enfance afin de « pallier les effets de la malnutrition culturelle » tant auprès des enfants, des parents et par le lien entre eux.
- La nécessité de « distinguer la question de l'éveil à celle de la stimulation » celle-ci étant induite par une surabondance d'offre non accompagnée.
- La formation des professionnels de la petite enfance afin d'accompagner la rencontre avec le monde culturel et artistique

## MISE EN ŒUVRE :

Les interventions pourront se dérouler sous forme de résidence de création ou d'atelier de pratique artistique. Les candidats pourront postuler sur l'un et/ou l'autre des formats d'intervention. Ils pourront également intervenir pour plusieurs résidences de création ou ateliers de pratique artistique.

12 établissements d'accueil du jeune enfant, situés dans les différents territoires de la ville de Nice, accueilleront les interventions du ou des candidats sélectionnés.

## QUI PEUT POSTULER ?

Les candidats sont des professionnels de la Culture et du Patrimoine : personnes morales de droit privé (associations), intermittents du spectacle, artistes/auteurs affiliés, écrivains, illustrateurs etc. qui ont une expérience dans un ou plusieurs de quatre champs visés par l'appel à projet.

Peuvent postuler les associations bénéficiant d'un agrément académique ou national ainsi que les particuliers bénéficiant d'une attestation de compétence. Les candidats n'ayant pas ces autorisations officielles pour intervenir peuvent postuler en valorisant les actions réalisées en milieu d'accueil du jeune enfant.

Les candidats ont leur domiciliation ou siège social situé sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Peuvent enfin postuler des artistes récemment diplômés des écoles nationales d'art et notamment la Villa Arson, l'École Nationale Supérieure d'Art, l'École Régionale d'Acteurs de Cannes et Marseille, l'École Supérieure de la Réalisation Audiovisuelle, l'École Nationale Supérieure Louis Lumière ou encore l'École Rosella Hightower.

## MODALITES DE SELECTION DES CANDIDATS

L'appel à projet est publié sur nice.fr et les candidats font parvenir leur candidature à Madame LAPP CORBIERE Joëlle copie Madame DUFOUX Jacqueline -Ville de Nice-Direction de la Famille :

[joelle.lapp-corbiere@ville-nice.fr](mailto:joelle.lapp-corbiere@ville-nice.fr) et [jacqueline.dufoux@ville-nice.fr](mailto:jacqueline.dufoux@ville-nice.fr)

Le dossier de candidature comprend :

- Un descriptif du projet détaillé et des modalités de sensibilisation du personnel du site accueillant et des familles du projet
- Une séance type détaillée à titre d'exemple
- Le parcours professionnel du ou des intervenants
- La philosophie pédagogique et culturelle du projet
- Un justificatif d'agrément académique ou national pour les associations ou une attestation de compétence pour les particuliers

L'examen des candidatures ne se fera que si le dossier est complet. Tout dossier déposé après la date limite fixée au vendredi 11 août 2023 minuit sera considéré comme irrecevable et ne sera pas instruit.

Le jury examinera les dossiers de candidature sur la base du professionnalisme du candidat dans son domaine culturel ainsi que sur la qualité des interventions pédagogiques réalisées auparavant.

Le jury comprendra les représentants suivants :

- L'adjoint au Maire délégué à la Petite Enfance
- Le Directeur Général Adjoint
- Le Directeur de la Petite Enfance et de la Famille
- Le Responsable du pôle Santé
- Le psychologue
- Les responsables de secteur
- Le responsable administratif et financier

Les critères pris en compte pour la sélection du ou des candidats sont :

1/ le contenu projet proposé décrivant (critère pondéré à 60 %) :

- la part accordée à la créativité de l'enfant, à sa participation active, ainsi que la variété des techniques et supports proposée par le candidat
- la progression pédagogique tout au long du projet
- la sensibilisation du personnel du site accueillant et des familles au projet
- le déroulé des interventions étape par étape
- le nombre d'intervenants
- le matériel utilisé
- le budget prévisionnel de l'action

2/ les Formations, expériences professionnelles et créations culturelles du candidat (critère pondéré à 30%)

3/ La qualité et la diversité des interventions culturelles antérieures en lien avec le jeune enfant (critère pondéré à 30%)

Les intervenants recevront un soutien financier correspondant à leur statut. L'enveloppe budgétaire globale allouée pour cet appel à projet est d'un montant de 22 000€

## CALENDRIER

- Du 1<sup>er</sup> juillet au 11 août 2023 : publication de l'appel à projet
- Limite de dépôt des dossiers le vendredi 11 août 2023
- du 14 au 31 août : traitement des candidatures
- le 04 septembre : jury de sélection des artistes et associations culturelles
- d'octobre 2023 à juin 2024 : mise en œuvre des interventions du ou des porteurs sélectionnés

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter Mme DUFOUX au 04.97.13.53.34 ou par mail à l'adresse suivante [jacqueline.dufoux@ville-nice.fr](mailto:jacqueline.dufoux@ville-nice.fr)